

TE38

COMITE SYNDICAL du 3 mars 2026

DÉLIBERATION N° 2026-033

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Etat des travaux réalisés en 2025

Le lundi 2 mars 2026, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est réuni à St-Etienne-de-St-Geoirs, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 77 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 77 voix
Avaient donné pouvoir 2 délégués de communes représentant 2 voix

- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix

- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 3 représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 23 février 2026 ;

La Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année en fonction des missions et de l'actualité de TE38 :

- le rapport établi par le délégataire de service public,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis par le Comité syndical de TE38, avant qu'il ne se prononce lui-même, sur :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat.

La CCSPL de TE38 est présidée par Monsieur Bertrand LACHAT. Elle est composée de neuf délégués de TE38 et de neuf organismes représentant la société civile :

Délégués de TE38	Organismes représentant la société civile
Frédérique FERRARIS Bruno GONINET Jean-Marc LANFREY Daniel PAILLOT Gilbert POMMET Jacques RABIET Michel SALVI Maryline SILVESTRE Christian TOGNARELLI	ABSISE (association des bailleurs sociaux de l'Isère) AGEDEN (association environnementale) Chambre d'Agriculture de l'Isère Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère CLCV Isère (association de consommateurs) CSF Grenoble (association de consommateurs) FNE Isère (association environnementale) UFC - Que Choisir Grenoble (association de consommateurs)

Il est présenté à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année 2025 par la CCSPL.

La Commission s'est réunie deux fois le 14 janvier et le 05 mai 2025.

De nombreuses indications ont été données et discutées concernant l'actualité du marché de l'électricité : réforme européenne du marché de l'électricité, loi visant à protéger EDF contre un démembrement, projet de loi relatif à la protection des consommateurs, fin progressive du bouclier tarifaire et évolution des tarifs réglementés de vente.

Enfin, le correspondant EDF Solidarité pour le secteur Drôme-Isère-Savoie-Haute Savoie est venu présenter les actions d'EDF en matière de précarité.

A noter que la commission a examiné les rapports d'activités relatifs à l'année 2024 établis par le délégataire du service public de bornes de recharges pour véhicules électriques *eborn* et par les concessionnaires des réseaux de distributions publiques d'électricité et de gaz lors de la commission du 14 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (80 voix Pour - Collèges 1,2,3) :

DÉCIDENT

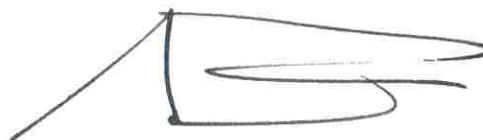
- De prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2025.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)